

222C1708
FR0000074072-FS0530

1^{er} juillet 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BIGBEN INTERACTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} juillet 2022, la société anonyme Amundi¹ (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juin 2022, le seuil de 5% du capital de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 905 504 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et 4,22% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amundi Asset Management	404 580	2,16	404 580	1,88
BFT Investment Managers	338 568	1,81	338 568	1,58
CPR AM	120 626	0,55	102 626	0,48
Etoile Gestion	59 730	0,32	59 730	0,28
Total Amundi	905 504	4,84	905 504	4,22

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre de droits de vote BIGBEN INTERACTIVE exercés par le déclarant dans le cadre de son mandat de gestion.

¹ Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Amundi Asset Management, BFT Investment Managers, CPR AM et Etoile Gestion agissent en toute indépendance vis-à-vis du groupe Crédit Agricole, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

² Sur la base d'un capital composé de 18 699 733 actions représentant 21 465 092 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.